

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL  
**CONDITIONS DE VIE DES USAGERS**

**SOUS GROUPE : CULTURE ET SPORT**

**Rappel de l'objectif**

Même si les domaines sont différents l'accès à la culture et aux sports sont apparus extrêmement proches lors des discussions au sein des groupes.

L'accès à la Culture et aux Sports favorise la construction de l'individu dans toutes ses dimensions, en contribuant à son intégration sociale, à son accès à la citoyenneté et à son épanouissement.

Acte de partage, développement du sens critique, confiance en soi, perception du monde, respect d'autrui et de sa personne sont quelques uns des exemples cités.

Culture et sports sont des domaines qui intéressent d'une manière générale les personnes concernées par le PRDF mais l'offre ou la pratique doit être professionnelle de qualité et pertinente.

Les temps de formation, l'alternance chez l'employeur, la recherche d'emploi paraissent éloigner le monde de l'entreprise de celui de la culture et du sport. Il semble y avoir concurrence et peu de passerelles ou d'éléments facilitateurs.

**Rappel des dates de réunion**

- 30 mai 2008
- 26 juin 2008

## Participants

- D. Soulié : Culture du Cœur
- I.Vuola : ARDML
- C.Sax : ARDML
- S.Dumortier : ORM
- M.Nastasiou : UROF
- A.Dongradi : CM Région
- G.Guillemont : CM Région
- A.Giraud : CM Région
- K.Lacôme : Culture du Cœur
- I.Vuola : ARDML
- C.Sax : ARDML
- M.Nastasiou : UROF
- H.Comis : CREPS
- H.Torkmani : ESAPS / UCPA
- V.Elhadad : DCP
- V.Limousin : FSPVA
- J.Armand : ARDIR PACA
- G.Guillemont : CM Région
- A.Giraud : CM Région
- 

## Eléments de synthèse

### **1. Etat des lieux**

Hormis pour la formation initiale en matière sportive (pratiques sportives inscrites dans les référentiels ) il n'y a pas de politique publique spécifique organisée au niveau national ou régional pour traiter ou favoriser l'accès au sport en direction des usagers en phase d'orientation dans les missions locales ou de formation en ETAPS ou ETAQ.

En matière culturelle la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, confie aux Régions l'organisation et le financement, dans le cadre du PRDF, du cycle d'enseignement professionnel initial dispensé par les établissements d'enseignement artistique.

Sinon, il y a au niveau du territoire régional, une mosaïque d'initiatives répondant au spécificité géographique, au dynamisme des acteurs de la formation, de la culture et du sport par territoire et des politiques publiques développées localement.

En matière culturelle et sportive, le financement et le manque d'information sur l'offre apparaissent souvent comme un frein au développement des projets.

Les formateurs et les référents dans les missions locales n'ont pas de compétence particulière en matière culturelle et sportive pour orienter ou transmettre des éléments d'information aux usagers.

Il n'y a pas de lien particulier et formel entre les structures culturelles, les acteurs de l'éducation populaire, les organismes de formation et les missions locales. Lorsque la structure culturelle possède du personnel de médiation et qu'elle a des financements publics pour développer des projets, alors au cas par cas des actions se déroulent. Ces projets sont alors souvent menés sur le temps de formation en diminuant d'autant le temps consacré aux référentiels.

Il semble en être de même avec les clubs sportifs. Il n'y a pas de véritable lien entre les missions locales, les OF, les clubs sportifs et les acteurs de l'éducation populaire. La pratique relève des individus ou des initiatives souvent impulsées localement par des politiques publiques.

## **2. Dispositifs et actions repérés au niveau régional**

Pour faciliter l'accès à la culture et au sport, La Région est à l'initiative de plusieurs partenariat et dispositifs (recensement non exhaustif) :

- Le chéquier Ciné-Lecture : Dispositif mis en place par la Région en partenariat avec de nombreuses librairies et salles de cinéma. Il donne droit à des réductions sur l'achat de livres et de places de cinéma (4 chèque de 4 euros pour le cinéma et 4 chèque de 7 € pour la lecture). Le chéquier concerne les lycéens, apprentis, jeunes suivis par une mission locale et étudiants boursiers, élèves âgés de 16 à 25 ans des instituts Médico-Educatifs, des instituts Educatifs Thérapeutiques et pédagogiques et des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté.
- Culture du Cœur : La Région est le partenaire principal de l'association en région. Deux principaux types d'actions :
  - mise en ligne de propositions de places de spectacles pour les publics des Missions locales, Etaps...
  - Dispositifs à la sensibilisation à l'art pour les référents au sein des Missions Locales, Etaps...
- Dispositifs culturels en direction des publics lycéens et apprentis :
  - Lycéens et apprentis au cinéma
  - Prix Littéraire des lycéens et apprentis
  - Lycéens au Festival d'Avignon
  - Rentrée en image (RIP)
  - Université de tous les savoirs au lycée et au CFA
  - Dispositif Trop Puissant
  - Conventions de vie lycéenne et apprentie
  - Expositions itinérantes
- Partenariat locaux avec des projets associatifs dans le domaine de la culture et du sport dans le cadre des DAILPT

- Education sportive pour l'acquisition des premiers savoirs (ESAPS) : Action mise en œuvre par l'UCPA dans le cadre des DAILPT

### **3. Propositions / réflexions**

- De nombreuses structures culturelles sont financées pour mener des actions de médiation en direction des publics. Comment mieux informer les Missions Locales, les OF, de l'offre et des modalités d'accès ?
- Est-ce que certains COTEFE pourraient initier une réflexion à travers un groupe de travail pour faciliter l'accès à la culture et aux sports des usagers de la formation et des jeunes inscrits dans les missions locales(recenser et s'appuyer sur les initiatives existantes ?) ?
- La Région est partenaire sur l'ensemble du territoire de théâtres, de salles de musique actuelle et de très nombreux autres opérateurs culturels. Peut on sensibiliser et demander de nouvelles missions à ces opérateurs pour les publics des Missions locales et des Etaps ?
- Peut on imaginer des actions de formation (du type Culture du cœur) pour les surveillants des internats des CFA, des lycées, des référents au sein des ETAPS et ETAQ ?
- Comment créer des passerelles ou intéresser le monde de l'entreprise pour favoriser l'accès à la culture et aux sports des usagers ?
- Pourrait-on mutualiser l'utilisation des plateaux sportifs des lycées pour faciliter les pratiques ?
- Une carte de stagiaire de la Formation professionnelle pourrait elle permettre de mieux identifier les publics et faciliter l'accès à la culture et au sport en menant des discussions avec les opérateurs culturels et les clubs sportifs ?

## **SOUS GROUPE : MOBILITE**

### **Rappel des dates de réunion**

- 27 mai 2008
- 24 juin 2008

### **Participants**

- M.Sahnouni : ARDML
- P.Bourrely : ARDIR PACA
- A.Petrovitch :ORM
- L.Drillon : CCPAM
- G.Aubry : UROF
- V.Berthelot : DFA
- A.Dongradi : CM Région
- Bahou Zhora : CM Dir Emploi Région
- A.Giraud : CM Région
- Ouache Majid : CM Région SMR
- G.Guillemont : CM Région

### **Eléments de synthèse**

#### **1. Etat des lieux**

La question de la mobilité des usagers est étroitement associée aux possibilités de logement, d'hébergement et d'offres de formation.

Ceci est particulièrement vérifié lorsque la formation dispensée est rare ou très spécifique. Ce type de formation concerne des stagiaires souvent venus de territoires éloignés et s'il n'y a pas de possibilité d'hébergement à proximité, la mobilité est essentielle pour pouvoir accéder à la formation.

La desserte du territoire régional par les transports en commun présente de nombreuses disparités. Aussi bien en milieu rural en raison du contexte géographique et du nombre réduit d'utilisateurs qu'en milieu urbain sur des quartiers et des zones périphériques. Les liaisons intra urbaines présentent aussi des déficits et les liaisons entre certaines petites et moyennes communes sont peu adaptées.

Les horaires des transports en commun sont plutôt organisés sur des horaires de bureaux et pour les grands flux d'usagers.

Les personnes en formation alternée sont souvent confrontées à d'importantes difficultés pour concilier les transports entre le lieu de formation, l'entreprise et le lieu d'hébergement ou de logement.

Suivant les horaires de l'activité exercée (tôt le matin ou tard le soir) l'offre de transport est très réduite et est pénalisante pour les usagers des transports en commun.

L'implantation du lieu de formation, son environnement et sa desserte en transport en commun est primordiale pour l'accès des usagers et de nombreuses incohérences semblent exister.

L'organisation des transports en commun dépend de différentes autorités (18 en région). Il n'y a pas de véritable coordination générale entre les différentes autorités organisatrices de transport.

Les usagers constatent une disparité dans les tarifs, dans les traitements, une offre peu lisible et difficile à synchroniser entre les différents opérateurs suivant les trajets.

Les centrales de mobilité comme le site « Le Pilote » sont de véritables outils au service des usagers.

Les transports ferroviaires et routiers sont fréquemment sujets à des retards, complexifiant les déplacements des usagers.

Des structures associatives proposent aussi des solutions alternatives et réactives pour répondre aux problèmes de mobilité. Ces structures bénéficient de financements croisés de la part des collectivités locales et proposent à des coûts réduits des location de véhicule et des aides pour l'obtention du permis de conduire (Coup de piston, Plateforme bouger vers l'emploi, Action vers la mobilité vers l'emploi, APIC...)

Des concertations menées sur le COTEFÉ de Toulon ont permis d'aboutir à un tarif préférentiel pour les stagiaires du PRF au même titre que les lycéens et apprentis.

## 2. Dispositifs et actions repérées au niveau régional

Pour faciliter la mobilité des usagers, la Région est à l'initiative de plusieurs partenariats et dispositifs (recensement non exhaustif) :

- **Le crédit mobilité** : Dispositif à l'attention des jeunes de 16 à moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, inscrits auprès d'une Mission Locale, dans un processus d'insertion et dont la difficulté de mobilité représente un handicap majeur à leur insertion professionnelle. Un crédit mobilité de 220 € par jeune en moyenne peut être mis à disposition des missions locales pour prendre en compte une partie des frais découlant des problèmes de mobilité.
  
- **Tarifations spécifiques TER-LER en PACA pour les jeunes et autres publics** :
  - La carte Jeune Région PACA
  - La carte Tout Public Région PACA
  - La carte solidarité Région PACA : *réservée aux demandeurs d'emploi bénéficiaire RMI...*

- Gratuité du transport avec la Région et l'ANPE : *Concerne toutes les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation, devant passer un concours ou suivre un stage selon les conditions définies par l'ANPE.*
  - L'abonnement régional de travail
  - L'abonnement Elève-Etudiant-Apprenti : *s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, élèves de moins de 21 ans ou apprentis e moins de 23 ans, pour se déplacer de son domicile à son lieu d'étude ou de formation.*
  - Les abonnements régionaux combinés TER+Réseaux urbains
  - La carte LER PACA
- **Indemnités Transport, Hébergement et Restauration versées aux apprentis :**
  - La Région alloue des indemnités de repas, de transport et d'hébergement aux apprentis par l'intermédiaire des Centres de Formation d'Apprentis.
  - **Dispositif FREE :** Fonds Régional environnement Energie
  - **Fonds régional d'aide à la formation :** concerne les jeunes qui font des formations hors région
  - **Mobilité européenne des apprentis**
  - **Mobilité Bac Pro** en faveur des périodes de formation en entreprise à l'étranger

### 3. Propositions / réflexions

- Poursuivre au niveau des COTEFE la concertation avec les différentes autorités organisatrices de transports pour progresser sur l'égalité de traitement des publics (tarifs) et de desserte des territoires (comme sur le COTEFE de Toulon). Une carte de stagiaire de la formation professionnelle pourrait elle permettre de mieux identifier les publics et ainsi faciliter les discussions avec les autorités organisatrices de transports ?
- Créer au niveau de l'aire régionale, une centrale de mobilité pour faciliter l'utilisation des transports en commun pour les usagers. Pourrait-on prévoir des « entrées » pour faciliter les itinéraires en direction des lycées, CFA, OF...(Ce site est en projet à la Direction des transports et des grands équipements de la Région)
- Avec le développement des TIC, la formation à distance peut elle être dans certains cas développée et encouragée ?
- Veiller au lieu d'implantation des Organismes de formation et à leur desserte par les transports en commun.

## **SOUS GROUPE : SANTE**

### **Rappel des dates de réunion**

- 26 mai 2008
- 25 juin 2008

### **Participants**

Le sous groupe a tenu deux réunions, la première le lundi 26 mai, la seconde le mercredi 25 juin.

Les objectifs étaient de dresser à gros traits un état de lieux des problématiques et des réponses apportées, de formuler des pistes de réformes des dispositifs.

### **Listes des participants**

#### *Réunion du 26 mai :*

Alex Imbert ( DR ANPE), Martine Costanza (directrice adjointe de la ML de la Seyne), Emmanuel Guichard (secrétaire général de ARDML), Adeline Petrovitch (chargée d'études à ORM), Johana Bisogno ( ACPM), Patricia Andre-Dibon (trésorière de l'UROF), Michael Diebold (délégué régional de MSE Sud), Louis Drillon (chargé d'études au Collège Coopératif, Pierre Verger (directeur adjoint de l'ORS), Alain Giraud (Conseil régional), Gérald Guillemont (Conseil régional).

#### *Réunion du 25 juin :*

Johana Bisogno (chargé des ETAPS à l'ACPM), Cyril Amic (responsable prévention 83 à la Mutualité Française PACA), Mylène Demauve (chef du service solidarité prévention santé du Conseil Régional), Karine Ancellin (chargé de mission Conseil Régional), Fanny Brémond (chargée d'études à l'ORM), Isabelle Faugère (chargée de mission territoriale au Conseil régional), Louis Drillon (chargé d'études au Collège Coopératif), Alex Imbert (DR ANPE), Patricia André Dibon (trésorière de l'UROF), Zeina Mansour (directrice du CRES), Emmanuel Guichard (secrétaire général de l'ARDML), Alain Giraud ( CR PACA), Gérald Guillemont ( CR PACA).

### **1. les problèmes de santé rencontrés par les différentes catégories d'utilisateurs**

Les échanges au sein du groupe de travail associés aux consultations écrites, et à la prise en compte des documents publics des différents acteurs de la formation d'une part, et de l'observation sanitaire d'autre part, montrent que les problèmes de santé frappent aussi

bien les jeunes que les adultes, non en fonction de leur statut au regard de la formation professionnelle ou de la recherche d'un emploi, mais en rapport étroit avec la précarité sociale et pécuniaire.

Pour les jeunes dans leur ensemble, selon les cahiers du DROS (n°2 février 2008) « la situation de santé des jeunes est globalement satisfaisante, mais moins bonne en Région PACA que sur l'ensemble du territoire national, elle s'améliore depuis 19771 ».

Une amélioration qui laisse persister des sujets forts de préoccupation comme la mortalité juvénile jugée à 75 % évitable, ou encore la surmortalité régionale par rapport au niveau national.

On relève que un tiers des 16-25 ans ne bénéficie pas d'une couverture complémentaire santé, ce qui pose pour les périodes d'insertion sociale des difficultés pour l'accès aux soins trop partiellement remboursés comme les prothèses dentaires et visuelles.

Les jeunes lycéens, apprentis et étudiants sont globalement en bonne santé, avec les nuances apportées plus haut au niveau des comparaisons nationales.

Cependant l'état sanitaire reste préoccupant dans le domaine : de la toxicomanie ( PACA est la première région de France pour la consommation du cannabis) , du recours à l'IVG.

La situation est plus dégradée s'agissant des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, ou plus largement des jeunes qui forment le public des missions locales. Pour ces jeunes les difficultés sociales cumulées avec des difficultés familiales conduisent beaucoup plus fréquemment à des problèmes de santé qui doivent être traités avec l'entrée en emploi ou en formation.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont : les conduites addictives et les conduites à risques, le mal être et les souffrances psychiques, les affections dentaires et les troubles de la vision. Pour ces jeunes la question de l'accès au soin est devenue une question centrale. L'INSEE relève qu'en PACA 33.5% des familles monoparentales déclarent avoir renoncé à des soins au cours des douze dernier mois, or les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les jeunes fréquentant les Missions Locales

Pour les Misions locales de la Région Paca la question de la santé pour les publics qu'elles reçoivent est devenue une question forte, suffisamment, pour qu'elle soit installée sur le logiciel national Parcours 3 de suivi des parcours de chacun de ces jeunes. Ainsi en 2007, 20 000 actes de service ressortissant du champ de la santé ont été recensés par ce dispositif sur l'ensemble des ML de PACA.

Au total la situation sanitaire de ces jeunes recule, en conséquence le DROS parle d'érosion du capital santé qui aura pour effet d'accroître à l'âge adulte les dépenses de santé.

S'agissant des adultes, on ne dispose pas de données sanitaires spécifiques pour les personnes en formation professionnelles ou les demandeurs d'emploi, comme le souligne l'Observatoire Régional de la Santé les études disponibles « sont autour du sujet ».

Il apparaît à priori peut probable qu'une enquête puisse faire apparaître des écarts entre ces publics et les adultes pris dans leur globalité.

Toutefois, il convient de retourner vers le constat dressé par le Plan Régional de Santé Publique qui souligne « que la population présente un état de santé globalement bon, mais les inégalités de santé sont importantes et la situation sociale apparaît très contrastée. Le critère de la précarité a été retenu comme déterminant pour plusieurs programmes du plan ».

Le lien entre précarité et insertion professionnelle pérenne est fort. Il est donc clair que pour les publics adultes précarisés les problèmes de santé sont plus importants que pour la population prise dans son ensemble. Au plan des pathologies le PRSP dans son programme n° 13 prévoit de mieux repérer, prévenir, et prendre en charge la souffrance psychiques et les suicides, dans son programme n°14 d'améliorer la prévention et le dépistage du VIH/SIDA/IST, dans son programme n°15 d'améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge globale des hépatites C et B.

La connaissance de la santé des adultes en formation professionnelle n'est confiée à personne particulièrement, hors mis la médecine du travail pour les salariés au travail.

Ainsi le Service Public de l'Emploi ne confie pas à ses conseillers de mission dans le champ de la santé concernant les personnes reçues. C'est par exemple, à l'occasion d'une absence au cours d'une formation que cette question peut être mise au jour.

La situation des handicapés fait l'objet d'une étude en cours réalisée par l'ORM.

## **2. les actions conduites par les acteurs de la formation professionnelle**

Pour l'Etat, le PRSP adopté par la Préfecture de Région en 2006 comprend 20 programmes d'action. Ils répondent globalement à la situation sanitaire de la population de notre région. Parmi ces programmes certains concernent plus particulièrement les publics jeunes, par exemple le programme n°4 portant sur la réduction des conduites addictives, la diminution des consommations excessives de tabac, d'alcool, de drogues illicites ou de produits détournés de l'usage. Dans ce programme, l'objectif opérationnel n°3 prévoit d'offrir aux jeunes, hors établissements publics de l'éducation nationale, un programme de prévention des conduites addictives.

L'examen de la situation des publics en formation professionnelle effectué ci-dessus montre que deux publics particuliers sont l'objet de programmes portés par d'autres acteurs : les jeunes en formation initiales d'une part, et les publics précarisés d'autre part.

Pour les jeunes en formation initiale, La Région de manière volontariste, développe des actions de prévention et d'éducation à la santé en faveur des lycéens et des apprentis, dans le domaine de la prévention des risques liés à la sexualité, et dans le domaine de la prévention des addictions.

Pour les jeunes des missions locales, la Région travaille actuellement avec l'ARDML pour réaliser un état des lieux sur les actions de santé. Cet état des lieux permettra à la Région d'élaborer à court terme un programme d'actions concertées qui corresponde aux priorités de santé des jeunes suivis par les missions locales. En 2008 seront aussi réalisées des sessions de formation sur la prévention des addictions en direction des CISP des missions locales de la région.

Il faut relever que sur certains territoires, des initiatives de terrain ont conduit à l'ouverture d'Espaces Santé Jeunes, dans le région de Toulon en particulier.

Pour les publics adultes en formation professionnelle il n'existe pas de programme public spécifique dans le domaine de la santé. En revanche des initiatives sont prises par certains organismes de formation en charge de publics précarisés. En effet, une prise en charge de certaines difficultés en cours de stage devient une condition de la réussite de la formation ou de la simple présence en stage.

Des Ateliers Santé sont créés qui visent à faciliter l'accès aux soins, prodiguer des conseils, intervenir sur les questions d'hygiène.

### **3. des propositions pour construire la concertation territoriale et institutionnelle**

- Comment mieux accompagner les jeunes des missions locales dans leurs parcours de soins ?
- Quel référentiel de formation professionnel pour les personnels des missions locales sur la mission de l'accompagnement santé ?
- Qui doit suivre les jeunes sur la question de la santé entre la mission locale et l'organisme de formation ?
- Quelle préparation- formation pour les adultes relais ?
- Quelle mission confier à l'ANPE dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi adulte sur les questions de la santé avant l'entrée en formation ?
- Les adultes en formation professionnelle doivent-ils être suivis sur la plan de la santé par un référent santé de l'organisme de formation, notamment pour les adultes logés durant la formation ?

## **SOUS GROUPE : RESTAURATION- HEBERGEMENT – LOGEMENT**

### **Rappel des dates de réunions**

- 29 mai 2008
- 23 juin 2008

### **Listes des participants**

#### *Réunion du 29 mai :*

Alexandre Mérotto (AFPA), JF Bessière (formation et métiers, pour l'ARDIR), Louis Drillon (pour MSE Sud et le Collège Coopératif), Sarah Mezerette ( ARDML), Jean Armand (Président de l'ARDIR), Sophie Dumortier (ORM), Yves Pham Van ( Région PACA), Dominique Ribes (chargée de mission à la DLYC Région PACA), Antoine Dongradi (Région PACA) Alain Giraud et Gérald Guillemont (Région PACA).

#### *Réunion du 23 juin :*

Abilio Brasil (Président de l'URHAJ), Marie Pierre Gamba ( chargée de développement à l'URHAJ), Alexandre Merotto ( référent régional pour la restauration et l'hébergement à la DR AFPA PACA), Sarah Mezerette ( représentant l'ARDML et directrice de la mission locale du centre Var), Jean François Bessières (Vice Président de l'ARDIR), Dominique Ribes (DLYC), Yves Pham Van ( Directeur DEDUC Conseil régional PACA), Alain Giraud ( CR PACA), Gérald Guillemont ( CR PACA).

### **Eléments de synthèse**

La prise en charge partielle ou totale, par les financeurs, des frais annexes à la formation professionnelle pour la restauration, l'hébergement et le logement s'impose de plus en plus comme une évidence. Les publics jeunes et particulièrement les publics peu ou pas qualifiés connaissent des difficultés croissantes pour accéder à des conditions de vie normales en cours de formation. Ces situations constituent une source d'échecs pour l'accès à la formation et pour la réussite de celle-ci.

Dans le domaine de la restauration, les prestataires publics ou privés constatent à la fois : des changements profonds dans les comportements et la culture alimentaire, des difficultés croissantes de pouvoir d'achat conduisant à des économies sur cette dépense.

Une société fondée sur la diversité entraîne également la coexistence de pratiques alimentaires diverses, ayant droit de cité. Les lycées, les restaurants universitaires, les CFA , les foyers font de gros efforts pour renouveler leurs offres et ainsi satisfaire une clientèle

volatile.. En revanche les stagiaires de la formation professionnelle qui fréquentent des organismes privés ne bénéficient pas de tels efforts et sont généralement confrontés à la seule offre privée de restauration.

Dans le domaine de l'hébergement et du logement la question est à examiner sous les deux aspects, des moyens d'accéder à l'offre et de l'existence de l'offre d'hébergement logement.

Les publics lycéens demandeurs d'une offre d'hébergements en internat sont en progression, principalement dans les métropoles de la Région. Le montant des frais payés par les familles n'apparaît aujourd'hui généralement comme un frein. La situation est comparable pour les étudiants acceptés dans les résidences universitaires gérés par les CROUS, les centres AFPA qui accueillent pour le moment des stagiaires adultes gratuitement, ou encore les apprentis logés en CFA ou en Foyer de jeunes travailleurs.

Les difficultés deviennent souvent insurmontable pour les formés qui doivent avoir recours au parc de logement des particuliers ou encore des bailleurs sociaux car le montant des aides est souvent insuffisant, il n'est pas possible de toucher l'APL pour son domicile et pour un logement à l'occasion d'une formation. La prise en charge de ces frais annexes par les financeurs est complètement disparate voir inégalitaire, chaque statut ouvre sur des droits différents.

L'offre d'hébergement pour les différents publics de formés est globalement insuffisante.

Pour les internats lycéens la Région réalise depuis plusieurs années un important programme de modernisation et de construction d'internat. De même la Région et l'Etat dans le cadre du nouveau contrat de projet pour les années 2007-2013 se sont engagés dans un important programme de construction de chambres en résidences universitaires sur les deux académies, il permettra de résorber une partie du retard accumulé depuis 30 ans. L'AFPA en Région souhaite rénover ses résidences, construire de nouveaux lits, mais doit attendre les décisions en préparation au ministère de l'emploi qui teste actuellement des formules de gestion faisant appel à ADOMA. L'URHAJ se déclare prête à favoriser l'ouverture de nouveaux foyers pour l'accueil des jeunes travailleurs (16-30 ans) mais dépend de l'initiative d'associations locales et/ ou d'initiatives prises par les branches professionnelles. L'URHAJ lance en juillet, avec la DRE, une enquête sur les besoins en logement des jeunes. Il reste, pour les publics jeunes et adultes, la mobilisation via des intermédiaires comme les CLAJ de l'offre des particuliers, mais les conditions économiques, après la flambée des prix des loyers, rendent souvent inaccessibles ces logements sans une aide au logement suffisante.

### **Des propositions pour construire la concertation territoriale et institutionnelle**

- 1 Comment mieux solvabiliser les jeunes en formation professionnelle, en particulier ceux qui doivent quitter le domicile pour suivre une formation qualifiante ou diplômante?
- 2 Comment assurer une plus grande égalité d'accès à la formation et à la prise en charge de son coût et de ces frais annexes lorsque l'on est salarié ou demandeurs d'emploi indemnisés ou non indemnisés ?
- 3 Faut-il demander à l'Etat de créer une APL formation professionnelle ? Les étudiants y ont accès.

- 4 Quelle ouverture possible des internats lycéens à d'autres formés, et quelle réforme de la gestion, de la surveillance et de l'animation, de ces internats ?
- 5 Quelle restauration collective pour à la fois satisfaire une clientèle diverse, et diffuser les bonnes pratiques nutritionnelles.
- 6 Quel partenariat avec les URHAJ et les CLAJ en Région sur la question de l'hébergement et du logement des jeunes en formation?
- 7 Quelle place pour le financement de ces questions dans les accords de branches quadripartites ?
- 8 Qui doit accompagner sur les territoires les publics les plus fragiles dans la résolution des questions de restauration hébergement logement ? Comment financer ces missions ?